

REITMANS

(CANADA) LIMITÉE

États financiers consolidés intermédiaires résumés non audités
Au 30 octobre 2021 et au 31 octobre 2020

REITMANS (CANADA) LIMITÉE
ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES RÉSULTATS

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

		Pour les périodes de 13 semaines closes les		Pour les périodes de 39 semaines closes les	
	Note(s)	30 octobre 2021	31 octobre 2020	30 octobre 2021	31 octobre 2020
Ventes		178 184 \$	163 362 \$	471 732 \$	388 675 \$
Coût des biens vendus	7	76 839	81 819	214 774	207 316
Marge brute		101 345	81 543	256 958	181 359
Frais de vente et de distribution		71 187	80 679	196 950	214 755
Charges administratives		9 005	8 280	26 362	24 891
(Reprise de la) dépréciation d'actifs non financiers	21	(121)	4 528	(628)	12 771
Coûts de (profits découlant de la) restructuration, montant net	11	(307)	1 592	(12 726)	25 137
Résultat des activités d'exploitation		21 581	(13 536)	47 000	(96 195)
Produits financiers	16	723	201	1 576	12 112
Charges financières	16	889	1 406	3 056	4 373
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat		21 415	(14 741)	45 520	(88 456)
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	15	(574)	217	(388)	660
Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités poursuivies		21 989	(14 958)	45 908	(89 116)
Bénéfice (perte) lié(e) aux activités abandonnées, après impôt	4	4 839	383	15 032	(72 181)
Bénéfice net (perte nette)		26 828 \$	(14 575) \$	60 940 \$	(161 297) \$
Bénéfice (perte) par action	17				
De base		0,55 \$	(0,30) \$	1,25 \$	(3,30) \$
Dilué(e)		0,55	(0,30)	1,25	(3,30)
Bénéfice (perte) par action lié(e) aux activités poursuivies	17				
De base		0,45 \$	(0,31) \$	0,94 \$	(1,82) \$
Dilué(e)		0,45	(0,31)	0,94	(1,82)

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

REITMANS (CANADA) LIMITÉE**ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DU RÉSULTAT GLOBAL**

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens)

		Pour les périodes de 13 semaines closes les		Pour les périodes de 39 semaines closes les	
	Note(s)	30 octobre 2021	31 octobre 2020	30 octobre 2021	31 octobre 2020
Bénéfice net (perte nette)		26 828 \$	(14 575) \$	60 940 \$	(161 297) \$
Autres éléments du résultat global					
Éléments qui sont reclassés dans le résultat net ou qui sont susceptibles de l'être					
Couvertures de flux de trésorerie (après impôt de 273 \$ pour la période 39 semaines close le 31 octobre 2020)	13	—	—	—	(754)
Écarts de conversion	13	29	28	152	(53)
Total des autres éléments du résultat global		29	28	152	(807)
Résultat global total		26 857 \$	(14 547) \$	61 092 \$	(162 104) \$

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

REITMANS (CANADA) LIMITÉE
BILANS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS
(non audité)
(en milliers de dollars canadiens)

	Note(s)	30 octobre 2021	31 octobre 2020	30 janvier 2021
ACTIFS				
ACTIFS COURANTS				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5	87 427 \$	82 717 \$	77 915 \$
Clients et autres débiteurs	6	6 138	6 018	10 668
Stocks	7	133 533	111 853	96 122
Charges payées d'avance		36 709	30 074	32 100
Total des actifs courants		263 807	230 662	216 805
ACTIFS NON COURANTS				
Immobilisations corporelles	21	62 694	70 680	66 112
Immobilisations incorporelles		7 460	11 714	10 331
Actifs au titre de droits d'utilisation	8, 21	39 449	121 441	103 831
Impôt sur le résultat différé		151	—	151
Total des actifs non courants		109 754	203 835	180 425
TOTAL DES ACTIFS		373 561 \$	434 497 \$	397 230 \$
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES				
PASSIFS COURANTS				
Fournisseurs et autres créditeurs	9	40 731 \$	45 663 \$	31 522 \$
Produits différés	10	10 526	10 010	12 462
Impôt sur le résultat à payer		664	2 418	1 169
Partie courante des obligations locatives	8	22 427	38 764	35 303
Passifs pouvant faire l'objet d'une transaction	11	185 565	203 332	204 083
Total des passifs courants		259 913	300 187	284 539
PASSIFS NON COURANTS				
Obligations locatives	8	27 228	98 963	87 914
Passif au titre des retraites		3 643	3 627	3 092
Total des passifs non courants		30 871	102 590	91 006
CAPITAUX PROPRES				
Capital social	13	27 406	27 406	27 406
Surplus d'apport		10 295	10 290	10 295
Résultats non distribués (déficit)		45 778	(4 942)	(15 162)
Cumul des autres éléments du résultat global	13	(702)	(1 034)	(854)
Total des capitaux propres		82 777	31 720	21 685
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES		373 561 \$	434 497 \$	397 230 \$

Continuité de l'exploitation, incidence de la COVID-19 et procédure sous le régime de la LACC [note 2 b)]

Événements postérieurs à la date de clôture (note 22)

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

REITMANS (CANADA) LIMITÉE
ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens)

	Note(s)	Capital social	Surplus d'apport	Résultats non distribués (déficit)	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
Solde au 31 janvier 2021		27 406 \$	10 295 \$	(15 162) \$	(854) \$	21 685 \$
Bénéfice net		—	—	60 940	—	60 940
Total des autres éléments du résultat global	13	—	—	—	152	152
Résultat global total pour la période		—	—	60 940	152	61 092
Solde au 30 octobre 2021		27 406 \$	10 295 \$	45 778 \$	(702) \$	82 777 \$
Solde au 2 février 2020		27 406 \$	10 283 \$	156 355 \$	(227) \$	193 817 \$
Perte nette		—	—	(161 297)	—	(161 297)
Total des autres éléments du résultat global	13	—	—	—	(807)	(807)
Résultat global total pour la période		—	—	(161 297)	(807)	(162 104)
Charge de rémunération fondée sur des actions	14	—	7	—	—	7
Total des apports des propriétaires de la société		—	7	—	—	7
Solde au 31 octobre 2020		27 406 \$	10 290 \$	(4 942) \$	(1 034) \$	31 720 \$

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

REITMANS (CANADA) LIMITÉE

TABLEAUX CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens)

Note(s)	Pour les périodes de 13 semaines closes les		Pour les périodes de 39 semaines closes les	
	30 octobre 2021	31 octobre 2020	30 octobre 2021	31 octobre 2020
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Bénéfice net (perte nette)	26 828 \$	(14 575) \$	60 940 \$	(161 297) \$
Ajustements pour tenir compte de ce qui suit :				
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	11 614	14 829	36 262	47 323
(Reprise sur la) dépréciation d'actifs non financiers	(121)	5 230	(628)	34 789
Charge de rémunération fondée sur des actions	—	2	—	7
Variation nette du transfert vers les stocks du profit réalisé sur les couvertures de flux de trésorerie	—	—	—	(250)
Perte (profit) de change	334	(2 086)	1 789	(1 281)
Profit à la réévaluation de contrats de location découlant de la restructuration	(71)	(3 130)	(5 073)	(6 011)
Intérêts sur les obligations locatives	889	1 408	3 056	4 831
Produits d'intérêts	(94)	(146)	(230)	(372)
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	(574)	217	(388)	740
	38 805	1 749	95 728	(81 521)
Variations dans ce qui suit :				
Clients et autres débiteurs	(832)	6 949	4 521	153
Stocks	(23 733)	(3 924)	(37 411)	35 575
Charges payées d'avance et acomptes	907	(8 212)	(4 609)	(20 633)
Fournisseurs et autres créditeurs	3 038	10 829	9 058	(64 344)
Passifs pouvant faire l'objet d'une transaction	(7 113)	8 065	(17 467)	193 644
Passif au titre des retraites	183	185	550	(20 586)
Produits différés	(763)	(2 422)	(1 936)	(5 032)
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	10 492	13 219	48 434	37 256
Intérêts reçus	106	154	239	514
Impôts sur le résultat reçus	—	771	—	883
Impôts sur le résultat payés	—	(198)	(1 168)	(2 139)
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	10 598	13 946	47 505	36 514
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles, montant net	(4 032)	(1 407)	(6 882)	(4 794)
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	(4 032)	(1 407)	(6 882)	(4 794)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Paiements d'obligations locatives	(9 190)	(11 510)	(29 455)	(39 951)
Sorties de trésorerie liées aux activités de financement	(9 190)	(11 510)	(29 455)	(39 951)
(PERTE) PROFIT DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE DÉTENUE EN DEVISE				
	(291)	2 343	(1 656)	1 538
(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE				
	(2 915)	3 372	9 512	(6 693)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE				
	90 342	79 345	77 915	89 410
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE				
	87 427 \$	82 717 \$	87 427 \$	82 717 \$

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 18)

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

REITMANS (CANADA) LIMITÉE
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES
RÉSUMÉS
(non audité)

1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Reitmans (Canada) Limitée (la « société ») est une société domiciliée au Canada et elle a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. L'adresse enregistrée de la société est le 155, rue Wellington Ouest, 40^e étage, Toronto (Ontario) M5V 3J7. La principale activité de la société est la vente au détail de vêtements pour dames.

2. RÈGLES DE PRÉSENTATION

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards ou « IFRS ») telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), conformément aux méthodes comptables suivies par la société lors de l'établissement de ses derniers états financiers consolidés annuels audités, sauf dans les cas mentionnés ci-après. Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ont été préparés selon les IFRS, conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Certains renseignements, notamment les notes afférentes, qui sont habituellement présentées dans les états financiers consolidés annuels audités dressés conformément aux IFRS, ont été omis ou résumés. Par conséquent, les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ne présentent pas toute l'information devant figurer dans les états financiers annuels complets et, à cet effet, ils doivent être lus à la lumière des états financiers consolidés annuels audités pour l'exercice clos le 30 janvier 2021, et des notes y afférentes.

La publication des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités a été autorisée par le conseil d'administration en date du 16 décembre 2021.

b) Incidence de la COVID-19, procédures sous le régime de la LACC et continuité de l'exploitation

Les conséquences de la COVID-19 sur la société ont été considérables. Les mesures de confinement adoptées par les gouvernements fédéral et provinciaux pour freiner la propagation de la COVID-19 ont forcé la société à fermer tous ses magasins de détail au Canada au début de l'exercice précédent clos le 30 janvier 2021. Au cours de l'exercice clos le 30 janvier 2021 et de la période de 39 semaines close le 30 octobre 2021, ces mesures de confinement ont été levées et rétablies à divers moments pour endiguer la propagation de la COVID-19 et de ses variants. Pour les périodes pendant lesquelles tous les magasins ont été fermés, les seules ventes de la société provenaient de ses sites de commerce électronique. En date du 30 octobre 2021, tous les magasins de la société étaient ouverts.

La société continue d'être admissible à l'obtention d'une aide gouvernementale dans le cadre des programmes de Subvention salariale d'urgence du Canada (la « SSUC ») et de Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (la « SUCL ») qui ont été mis en place en raison de la COVID-19. Se reporter à la note 6.

Procédures sous le régime de la LACC

Au cours de l'exercice clos le 30 janvier 2021, plus précisément le 19 mai 2020, la société a obtenu une ordonnance initiale (l'« ordonnance ») de la Cour supérieure du Québec (la « Cour ») afin de se placer sous la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (la « LACC »). Selon l'ordonnance, Ernst & Young Inc. a été nommé à titre de contrôleur (le « contrôleur »). Le processus prévu par la LACC permet à la société de mettre en œuvre un plan de restructuration opérationnelle et commerciale afin d'assurer le repositionnement à long terme de la société (le « plan de restructuration »). Se reporter à la note 11.

Depuis mai 2020, la société a obtenu de la Cour cinq prolongations de la période de suspension des procédures liée à l'ordonnance, la plus récente ayant prolongé cette période jusqu'au 28 janvier 2022.

Le 20 août 2020, une ordonnance relative au processus de réclamation (le « processus de réclamation ») a été approuvée par la Cour. Le processus de réclamation a été amorcé le 10 septembre 2020 et s'est terminé le 21 octobre 2020 (« date limite des réclamations »), comme il est décrit à la note 2 f) iii) afférente aux états financiers consolidés annuels audités pour l'exercice clos le 30 janvier 2021.

Après le 30 octobre 2021, la société a obtenu l'autorisation de la Cour de déposer son plan d'arrangement (le « plan ») dans le cadre des procédures en vertu de la LACC. Se reporter à la note 22.

Plan de restructuration

Dans le cadre de son plan de restructuration, au cours de l'exercice clos le 30 janvier 2021, la société a fermé tous les magasins de détail et les activités de commerce électronique des bannières Thyme Maternité et Addition Elle, ce qui a donné lieu au licenciement d'environ 1 600 employés dans ses magasins de détail et à son siège social. Se reporter aux notes 4 et 11.

Continuité de l'exploitation

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, la situation financière de la société s'est détériorée. Les capitaux propres de la société ont diminué de 111 040 \$ du 1^{er} février 2020 au 30 octobre 2021. Au 30 octobre 2021, la société disposait d'un financement provisoire (le « prêt débiteur-exploitant ») d'un maximum de 30 000 \$ auprès d'une institution financière canadienne. Après le 30 octobre 2021, la société a conclu un engagement contraignant avec une institution financière canadienne pour obtenir une facilité de crédit renouvelable fondée sur l'actif d'un montant maximal de 115 000 \$. Se reporter aux notes 20 et 22.

La détérioration de la situation financière et de la situation de trésorerie de la société depuis le début de la pandémie de COVID-19 et l'imprévisibilité de l'issue des questions entourant la procédure déposée sous le régime de la LACC démontrent qu'il existe une incertitude considérable qui peut jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, conformément aux IFRS. La présentation selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation suppose que la société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et qu'elle pourra réaliser ses actifs et régler ses passifs et ses engagements dans le cadre normal de ses activités. Lors de la détermination du caractère approprié de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation et de l'existence d'incertitudes appréciables susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation, la direction doit considérer toutes les informations disponibles à l'égard de l'avenir, y compris les flux de trésorerie futurs estimés, portant sur une période d'au moins 12 mois après la clôture de la période de présentation. Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés au 30 octobre 2021 et pour la période de 39 semaines close à cette date ne comprennent pas les ajustements de la valeur comptable et du classement des actifs, des passifs et des charges comptabilisés qui pourraient autrement s'imposer si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation n'était pas appropriée. De tels ajustements pourraient être importants.

c) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments importants suivants :

- les obligations locatives sont initialement évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas été effectués en date du début du contrat de location;
- le passif au titre des retraites est comptabilisé comme étant la valeur actualisée de l'obligation au titre de prestations définies diminuée de la juste valeur des actifs du régime;
- les passifs au titre des accords de paiement fondé sur des actions réglées en trésorerie sont évalués conformément à l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*.

d) Saisonnalité des activités intermédiaires

Le commerce de détail est saisonnier et les résultats d'exploitation d'une période intermédiaire donnée ne sont pas nécessairement indicatifs des résultats d'exploitation de l'exercice complet ou d'une autre période future. En raison de l'incidence de la COVID-19, il est attendu que les ventes ne suivent pas les tendances passées.

e) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les montants des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités sont libellés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la société. Toutes les informations financières présentées en dollars canadiens ont été arrondies au millier de dollars près, à l'exception des montants par action.

f) Estimations, jugement et hypothèses

L'établissement d'états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers consolidés de même que sur la valeur comptable des produits et des charges de la période visée. La direction a posé des jugements importants en lien avec l'incidence potentielle de la COVID-19 sur les actifs, les passifs, les produits et les charges présentés de la société et sur les informations à présenter connexes au moyen d'estimations et d'hypothèses qui reposent sur des incertitudes significatives. La mesure dans laquelle la COVID-19 et ses variants continueront d'avoir une incidence sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la société dépendra de l'évolution de la situation, laquelle est très incertaine et impossible à prévoir pour le moment. Cette évolution future tient compte de la vitesse de déploiement de la campagne de vaccination contre la COVID-19 au Canada, des taux de vaccination parmi la population canadienne et des mesures prises par les différentes autorités gouvernementales pour contenir la propagation du virus et de ses variants et éviter de nouvelles vagues éventuelles de contamination ainsi que des habitudes de magasinage futures des clients, y compris les ventes en ligne. Par conséquent, les résultats réels pourraient être considérablement différents de ceux découlant des estimations et hypothèses de la direction.

Dans le cadre de l'établissement des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités, les jugements significatifs posés par la direction par suite de l'application des méthodes comptables de la société ainsi que les principales sources d'estimation relative à l'incertitude étaient les mêmes que ceux appliqués et décrits dans les états financiers consolidés annuels audités de la société pour l'exercice clos le 30 janvier 2021.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables présentées dans les états financiers consolidés annuels audités de la société pour l'exercice clos le 30 janvier 2021 ont été appliquées uniformément lors de l'établissement des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

Nouvelles normes comptables et interprétations n'ayant pas encore été adoptées

Initiative concernant les informations à fournir — Méthodes comptables (modifications de l'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques sur les IFRS 2)

Le 12 février 2021, l'IASB a publié *Initiative concernant les informations à fournir — Méthodes comptables (modifications de l'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques sur les IFRS 2 à l'égard des jugements concernant l'importance relative)*.

Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. L'adoption anticipée est autorisée. Les modifications aident les entreprises à fournir des informations utiles sur les méthodes comptables. Les principales modifications visent notamment à :

- obliger une entreprise à fournir des informations significatives sur ses méthodes comptables plutôt que sur ses principales méthodes comptables;

- préciser que les méthodes comptables liées à des transactions, à d'autres événements ou à des conditions non significatifs sont elles-mêmes non significatives et, que par conséquent, elles ne doivent pas être présentées;
- préciser que toutes les méthodes comptables qui se rapportent à des transactions, à d'autres événements ou à des conditions significatifs ne sont pas nécessairement elles-mêmes significatives pour les états financiers d'une entreprise.

4. ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Au cours de l'exercice clos le 30 janvier 2021, la société a fermé tous les magasins de détail et les activités de commerce électronique des bannières Thyme Maternité et Addition Elle.

L'information financière présentée ci-dessous est directement attribuable aux deux bannières. Les charges administratives et les divers frais de vente et de distribution se rapportant aux fonctions partagées, centralisées ou communes de la société sont tous exclus de la détermination des activités abandonnées.

Les résultats d'exploitation sont présentés à titre d'activités abandonnées et les chiffres des périodes précédentes ont été retraités.

Bénéfice (perte) lié(e) aux activités abandonnées

	Pour les périodes de 13 semaines closes les		Pour les périodes de 39 semaines closes les	
	30 octobre 2021	31 octobre 2020	30 octobre 2021	31 octobre 2020
Ventes	– \$	1 379 \$	– \$	74 086 \$
Coût des biens vendus ¹⁾	–	157	–	51 684
Marge brute	–	1 222	–	22 402
Frais de vente et de distribution ^{2) 3)}	–	(887)	–	20 307
Dépréciation d'actifs non financiers ⁴⁾	–	702	–	22 018
Coûts de (profits découlant de la) restructuration, montant net (note 11) ⁵⁾	(4 839)	1 022	(15 032)	51 720
Résultats des activités d'exploitation	4 839	385	15 032	(71 643)
Charges financières ⁶⁾	-	2	-	458
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat	4 839	383	15 032	(72 101)
Charge d'impôt sur le résultat	-	-	-	80
Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités abandonnées	4 839 \$	383 \$	15 032 \$	(72 181) \$
Bénéfice (perte) par action lié(e) aux activités abandonnées				
De base	0,10 \$	0,01 \$	0,31 \$	(1,48) \$
Dilué(e)	0,10	0,01	0,31	(1,48)

¹⁾ Au cours des périodes de 13 et de 39 semaines closes le 31 octobre 2020, les stocks comptabilisés à titre de coût des biens vendus se sont élevés respectivement à 1 811 \$ et à 50 168 \$. De plus, pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 31 octobre 2020, la société a comptabilisé dans le coût des biens vendus une reprise de 1 654 \$ et une perte de 1 516 \$, respectivement, au titre de la dépréciation des stocks du fait que la valeur nette de réalisation était inférieure au coût.

- 2) La société a comptabilisé des revenus liés à la subvention de 91 \$ et de 1 979 \$ en lien avec le programme de Subvention salariale d'urgence du Canada à titre de réduction des frais de vente et de distribution pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 31 octobre 2020, respectivement.
- 3) Pour la période de 13 semaines close le 31 octobre 2020, certains frais de vente et de distribution ont été reclassés entre les activités poursuivies et les activités abandonnées, ce qui s'est traduit par un recouvrement de 887 \$.
- 4) Au cours des périodes de 13 et de 39 semaines closes le 31 octobre 2020, la société a comptabilisé des pertes de valeur de 1 007 \$ et de 8 826 \$ liées aux actifs au titre de droits d'utilisation, des reprises de pertes de valeur de 305 \$ et des pertes de 10 102 \$ liées aux immobilisations corporelles, et des pertes de valeur de néant et de 3 090 \$ liées aux immobilisations incorporelles, respectivement. Se reporter à la note 21 pour connaître la méthode et les hypothèses retenues pour le test de dépréciation.
- 5) Au cours des périodes de 13 et de 39 semaines closes le 30 octobre 2021, la provision au titre des contrats de location résiliés a été ajustée afin de rendre compte des plus récentes discussions portant sur le règlement menées avec certains propriétaires, ce qui a donné lieu à des profits au cours de ces périodes. Se reporter à la note 11. Au cours des périodes de 13 et de 39 semaines closes le 31 octobre 2020, les actifs au titre de droits d'utilisation ont augmenté de 805 \$ et ont diminué de 28 455 \$ respectivement, et les obligations locatives ont été réduites de néant et de 31 478 \$, respectivement. Un profit correspondant de 805 \$ et de 3 023 \$ respectivement a été comptabilisé dans les coûts de restructuration pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 31 octobre 2020, au titre de la modification de contrats de location relativement à des contrats de location qui ont été résiliés dans le cadre de la procédure en vertu de la LACC. Se reporter aux notes 8 et 11.
- 6) Les charges financières correspondent aux charges d'intérêts sur les obligations locatives.

Le tableau qui suit présente l'incidence des activités abandonnées sur les tableaux consolidés intermédiaires résumés non audités des flux de trésorerie.

Sorties nettes de trésorerie liées aux activités abandonnées

	Pour les périodes de 13 semaines closes les 30 octobre 2021 31 octobre 2020		Pour les périodes de 39 semaines closes les 30 octobre 2021 31 octobre 2020	
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation ¹⁾	– \$	(4 140) \$	– \$	(39 582) \$
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	–	-	–	(762)
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités de financement	–	(482)	–	(5 903)
Variation nette de trésorerie pour la période	– \$	(4 622) \$	– \$	(46 247) \$

- 1) Les sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation pour la période de 39 semaines close le 31 octobre 2020 ont été réduites de 11 505 \$ afin de comptabiliser adéquatement la charge d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles entre les activités poursuivies et les activités abandonnées. La correction de ces montants n'a pas eu d'autre incidence sur le bénéfice net (la perte nette) lié(e) aux activités poursuivies et les activités abandonnées, ni sur les entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation présentées dans les états consolidés intermédiaires résumés non audités des résultats et les tableaux consolidés intermédiaires résumés non audités des flux de trésorerie pour la période de 39 semaines close le 31 octobre 2020.

5. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	30 octobre 2021	31 octobre 2020	30 janvier 2021
Trésorerie ¹⁾	84 671 \$	79 967 \$	75 162 \$
Trésorerie soumise à des restrictions ²⁾	2 756	2 750	2 753
	87 427 \$	82 717 \$	77 915 \$

¹⁾ La trésorerie de la société détenue auprès des banques porte intérêt à des taux variables.

²⁾ La trésorerie soumise à des restrictions représente la trésorerie détenue en fiducie par une institution financière canadienne en garantie d'une lettre de crédit de soutien.

6. CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Au 30 octobre 2021, les clients et autres débiteurs comprenaient un montant de 920 \$ (1 961 \$ au 31 octobre 2020; 7 922 \$ au 30 janvier 2021) lié à des subventions publiques à recevoir. Le gouvernement du Canada a mis en place la Subvention salariale d'urgence du Canada (« SSUC ») pour les entreprises touchées par la COVID-19, qui permet aux entreprises de réclamer une partie du salaire des employés et la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (« SUCL »), qui permet aux entreprises de réclamer une partie des loyers et des frais d'occupation, lorsque les critères d'admissibilité sont remplis. Au 30 octobre 2021, la société était qualifiée pour recevoir à la fois la SSUC et la SUCL et il existait une assurance raisonnable que les montants seraient reçus de la part du gouvernement. La période d'admissibilité définitive des programmes de la SSUC et de la SUCL s'est terminée au cours de la période de 13 semaines close le 30 octobre 2021.

La société a comptabilisé une réduction des frais de vente et de distribution au titre du produit tiré de ces subventions de 1 482 \$ et de 16 696 \$ et une réduction des charges administratives de 115 \$ et 1 374 \$ pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 30 octobre 2021, respectivement (réduction des frais de vente et de distribution de 6 183 \$ et de 24 005 \$ et réduction des charges administratives de 542 \$ et de 2 259 \$ pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 31 octobre 2020, respectivement).

7. STOCKS

Au cours des périodes de 13 et de 39 semaines closes le 30 octobre 2021, les stocks comptabilisés à titre de coût des biens vendus lié aux activités poursuivies se sont élevés à 74 487 \$ et à 213 522 \$, respectivement (78 775 \$ et 195 785 \$ pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 31 octobre 2020, respectivement). De plus, pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 30 octobre 2021, la société a comptabilisé dans le coût des biens vendus des montants de 2 352 \$ et de 1 252 \$, respectivement (3 044 \$ et 11 531 \$ pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 31 octobre 2020, respectivement) au titre de la dépréciation des stocks du fait que la valeur nette de réalisation était inférieure au coût.

Un retour d'actif au titre du droit de récupérer les biens retournés de 2 136 \$ a été inclus dans les stocks au 30 octobre 2021 (1 988 \$ au 31 octobre 2020 et 2 484 \$ au 30 janvier 2021).

8. CONTRATS DE LOCATION

Au cours de l'exercice clos le 30 janvier 2021, dans le cadre des procédures en vertu de la LACC, la société a émis des avis de résiliation de divers contrats de location visant ses magasins de détail dans le cadre de son plan de restructuration. Les passifs pouvant faire l'objet d'une transaction comprennent une provision calculée selon les meilleures estimations de la société des réclamations de propriétaires concernant des contrats de location résiliés qui, ultimement, seront réglées aux termes du plan d'arrangement et de transaction de la société avec les propriétaires. Se reporter à la note 11.

Au cours des périodes de 13 et de 39 semaines closes le 30 octobre 2021, la société a poursuivi la renégociation des contrats de location qui n'ont pas été résiliés dans le cadre de son plan de restructuration, ce qui a donné lieu à une diminution de ses actifs au titre de droits d'utilisation de 20 \$ et de 54 035 \$, respectivement, et à une réduction de ses obligations locatives de 81 \$ et de 59 129 \$, respectivement, et elle a comptabilisé un profit résultant de la réévaluation de contrats de location de 71 \$ et de 5 073 \$, respectivement, dans les coûts de restructuration (1 167 \$ pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 31 octobre 2020). Se reporter à la note 11.

9. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

	30 octobre 2021	31 octobre 2020	30 janvier 2021
Dettes fournisseurs	1 632 \$	4 856 \$	2 098 \$
Créditeurs au titre des avantages du personnel	14 484	14 511	10 898
Autres créditeurs non commerciaux	18 718	21 540	12 687
Passif au titre du remboursement futur	5 209	4 313	4 439
Montants à payer au titre des locaux	688	443	1 400
	40 731 \$	45 663 \$	31 522 \$

10. PRODUITS DIFFÉRÉS

	30 octobre 2021	31 octobre 2020	30 janvier 2021
Points et primes de fidélisation accordés aux termes des programmes de fidélisation	1 048 \$	988 \$	209 \$
Cartes-cadeaux non utilisées	9 478	9 022	12 253
	10 526 \$	10 010 \$	12 462 \$

11. PASSIFS POUVANT FAIRE L'OBJET D'UNE TRANSACTION ET COÛTS DE RESTRUCTURATION

Dans le cadre des procédures en vertu de la LACC, la société a identifié les passifs non garantis pouvant faire l'objet d'une transaction :

	30 octobre 2021	31 octobre 2020	30 janvier 2021
Dettes fournisseurs et créditeurs	78 976 \$	76 832 \$	74 823 \$
Provision au titre des contrats de location résiliés	33 126	52 055	51 905
Passif au titre des retraites (note 12)	21 014	20 857	21 014
Passif au titre des indemnités de fin de contrat de travail	13 991	12 687	12 786
Obligations locatives	9 686	9 686	9 283
Taxes de vente et impôt sur le résultat à payer	5 235	5 068	6 404
Autres créditeurs non commerciaux	23 535	26 147	27 868
	185 563 \$	203 332 \$	204 083 \$

Les passifs qui ne sont pas visés par les procédures en vertu de la LACC sont exclus des passifs pouvant faire l'objet d'une transaction.

Coûts de restructuration

Comme il est décrit à la note 2 b), dans le cadre de son plan de restructuration et sur approbation du contrôleur, la société a procédé à la fermeture de tous les magasins de détail et des activités de commerce électronique de Thyme Maternité et d'Addition Elle et a licencié environ 1 600 employés dans ses magasins de détail et à son siège social. Dans le cadre du plan de restructuration et des procédures en vertu de la LACC, les coûts de restructuration suivants ont été comptabilisés.

	Période de 13 semaines close le 30 octobre 2021			Période de 13 semaines close le 31 octobre 2020		
	Chiffres combinés	Activités poursuivies	Activités abandonnées	Chiffres combinés	Activités poursuivies	Activités abandonnées
Loyers et frais d'occupation recouvrés dans le cadre des renégociations de contrats de location ¹⁾	– \$	– \$	– \$	(2 205) \$	(2 205) \$	– \$
Provision (recouvrement) au titre des contrats de location résiliés ²⁾	(9 612)	(4 773)	(4 839)	116	502	(386)
Profit à la réévaluation de contrats de location (note 8)	(71)	(71)	–	(3 130)	(2 325)	(805)
Honoraires juridiques, honoraires du contrôleur et autres honoraires de consultation	906	906	–	924	924	–
Indemnités de fin de contrat de travail	858	858	–	780	1 255	(475)
Frais du prêteur débiteur-exploitant	34	34	–	491	491	–
Frais d'annulation d'achats de stocks et autres charges	2 739	2 739	–	5 638	2 950	2 688
	(5 146) \$	(307) \$	(4 839) \$	2 614 \$	1 592 \$	1 022 \$

- 1) Les loyers et frais d'occupation recouvrés dans le cadre des renégociations de contrats de location d'un montant de 2 205 \$ ont été reclassés des frais de vente et de distribution aux coûts de restructuration pour la période de 13 semaines close le 31 octobre 2020.
- 2) Pour la période de 13 semaines close le 30 octobre 2021, la provision au titre des contrats de location résiliés a été ajustée afin de rendre compte des plus récentes discussions portant sur le règlement menées avec certains propriétaires.

	Période de 39 semaines close le 30 octobre 2021			Période de 39 semaines close le 31 octobre 2020		
	Chiffres combinés	Activités poursuivies	Activités abandonnées	Chiffres combinés	Activités poursuivies	Activités abandonnées
Loyers et frais d'occupation recouvrés dans le cadre des renégociations de contrats de location ¹⁾	(10 983) \$	(10 983) \$	– \$	(2 205) \$	(2 205) \$	– \$
Provision (recouvrement) au titre des contrats de location résiliés ²⁾	(19 330)	(4 298)	(15 032)	52 455	9 726	42 729
Profit à la réévaluation de contrats de location (note 8)	(5 073)	(5 073)	–	(6 011)	(2 988)	(3 023)
Honoraires juridiques, honoraires du contrôleur et autres honoraires de consultation	2 697	2 697	–	3 591	3 591	–
Indemnités de fin de contrat de travail	1 206	1 206	–	12 687	7 266	5 421
Frais du prêteur débiteur-exploitant	235	235	–	491	491	–
Frais d'annulation d'achats de stocks et autres charges	3 490	3 490	–	15 849	9 256	6 593
	(27 758) \$	(12 726) \$	(15 032) \$	76 857 \$	25 137 \$	51 720 \$

- 1) Les loyers et frais d'occupation recouvrés dans le cadre des renégociations de contrats de location d'un montant de 2 205 \$ ont été reclassés des frais de vente et de distribution aux coûts de restructuration pour la période de 39 semaines close le 31 octobre 2020.
- 2) Pour la période de 39 semaines close le 30 octobre 2021, la provision au titre des contrats de location résiliés a été ajustée afin de rendre compte des plus récentes discussions portant sur le règlement menées avec certains propriétaires.

12. PASSIF AU TITRE DES RETRAITES

La société offre un régime complémentaire de retraite à certains cadres dirigeants (le « régime complémentaire »), lequel n'est ni enregistré ni préalablement capitalisé. Dans le cadre des procédures en vertu de la LACC, la partie du passif au titre des retraites lié au régime complémentaire se rapportant à la période précédant la demande d'un montant de 21 014 \$, pour laquelle la juste valeur des actifs du régime est nulle, a été reclassée dans les passifs pouvant faire l'objet d'une transaction. Le régime complémentaire devrait être résilié avec le règlement de ces passifs aux termes du plan d'arrangement qui sera établi en fonction des dispositions de la LACC. Se reporter à la note 11.

13. CAPITAL SOCIAL ET AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES

	Pour les périodes de 39 semaines closes les			
	30 octobre 2021		31 octobre 2020	
	Nombre d'actions (en milliers)	Valeur comptable	Nombre d'actions (en milliers)	Valeur comptable
Actions ordinaires				
Solde à l'ouverture et à la clôture de la période	13 440	482 \$	13 440	482 \$
Actions de catégorie A sans droit de vote				
Solde à la l'ouverture et à la clôture de la période	35 427	26 924	35 427	26 924
Total du capital social	48 867	27 406 \$	48 867	27 406 \$

Capital social autorisé

La société a autorisé aux fins d'émission un nombre illimité d'actions ordinaires et d'actions de catégorie A sans droit de vote. Ni les actions ordinaires ni les actions de catégorie A sans droit de vote n'ont de valeur nominale. Toutes les actions émises sont entièrement libérées.

Les actions ordinaires et les actions de catégorie A sans droit de vote de la société ont égalité de rang en ce qui concerne le droit qu'elles confèrent de recevoir des dividendes ou de participer à la distribution d'actifs de la société. Toutefois, dans le cas d'un dividende en actions, les porteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote auront le droit de recevoir des actions de catégorie A sans droit de vote et les porteurs d'actions ordinaires auront le droit de recevoir des actions ordinaires.

Cumul des autres éléments du résultat global

Le cumul des autres éléments du résultat global se détaille comme suit :

	Couvertures de flux de trésorerie	Écarts de conversion	Cumul des autres éléments du résultat global
Solde au 31 janvier 2021	– \$	(854) \$	(854) \$
Variation des écarts de change	–	152	152
Solde au 30 octobre 2021	– \$	(702) \$	(702) \$
Solde au 2 février 2020	754 \$	(981) \$	(227) \$
Variation nette de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie (après impôt de 3 229 \$)	8 815	–	8 815
Transfert dans les stocks de la perte réalisée sur les couvertures de flux de trésorerie (après impôt de 79 \$)	218	–	218
Reclassement des couvertures de flux de trésorerie des autres éléments du résultat global dans le profit de change sous les produits financiers (après impôt de 3 583 \$) (note 15)	(9 787)	–	(9 787)
Variation des écarts de change	–	(53)	(53)
Solde au 31 octobre 2020	– \$	(1 034) \$	(1 034) \$

Dividendes

Aucun dividende n'a été déclaré ni payé au cours des périodes de 13 et de 39 semaines closes le 30 octobre 2021 et le 31 octobre 2020.

14. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Le 19 avril 2021, le plan d'options sur actions a été modifié pour mettre fin au programme de droits à l'appréciation d'actions et, conformément aux politiques de la Bourse de croissance TSX, passer à un régime fixe qui limite à 3 500 000 le nombre admissible d'actions de catégorie A sans droit de vote pouvant être émises à la suite de l'exercice d'options. Aucun droit à l'appréciation d'actions n'avait été attribué ou n'était en circulation à la date de résiliation du programme. Ces changements n'ont eu aucune incidence sur les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités. De plus amples renseignements concernant le plan d'options sur actions sont présentés dans les états financiers consolidés annuels audités de la société pour l'exercice clos le 30 janvier 2021.

Aucune option sur actions n'a été attribuée au cours des périodes de 13 et de 39 semaines closes le 30 octobre 2021 et le 31 octobre 2020. Aucune charge de rémunération fondée sur des actions relativement à des options sur actions déjà attribuées n'a été comptabilisée au cours des périodes de 13 et de 39 semaines closes le 30 octobre 2021 (2 \$ et 7 \$ pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 31 octobre 2020, respectivement).

Aucune unité d'actions liée à la performance (« UAP ») n'a été attribuée et aucune charge de rémunération fondée sur des actions en lien avec les UAP n'a été comptabilisée pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 30 octobre 2021 et le 31 octobre 2020.

15. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Lors de périodes intermédiaires, la provision pour impôt sur le résultat repose sur une estimation du bénéfice qui sera généré pour un exercice complet. Les taux d'impôt sur le résultat effectifs annuels moyens estimés sont réévalués à chaque date de clôture d'une période intermédiaire en fonction du bénéfice projeté pour l'exercice complet. Dans la mesure où les prévisions diffèrent des résultats réels, des ajustements sont comptabilisés lors de périodes ultérieures. Pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 30 octobre 2021, le recouvrement d'impôt exigible était surtout composé d'ajustements se rapportant à des périodes antérieures, compte non tenu de la provision pour impôt sur le résultat différé attribuable aux activités d'une filiale à l'étranger.

16. PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES

	Pour les périodes de 13 semaines closes les		Pour les périodes de 39 semaines closes les	
	30 octobre 2021	31 octobre 2020	30 octobre 2021	31 octobre 2020
Produits d'intérêts	94 \$	146 \$	230 \$	372 \$
Profit de change ¹⁾	629	55	1 346	11 740
Produits financiers	723	201	1 576	12 112
Charges d'intérêts sur les obligations locatives	889	1 406	3 056	4 373
Charges financières	889	1 406	3 056	4 373
(Charges financières nettes) produits financiers nets	(166) \$	(1 205) \$	(1 480) \$	7 739 \$

¹⁾ Le profit de change pour la période de 39 semaines close le 31 octobre 2020 comprend un profit de 9 741 \$ réalisé à l'échéance et à la cession de contrats de change. Se reporter à la note 19.

17. BÉNÉFICE (PERTE) PAR ACTION

Le nombre d'actions (en milliers) utilisé dans le calcul du bénéfice (de la perte) de base et dilué(e) par action liée et du bénéfice (de la perte) de base et dilué(e) par action liée aux activités poursuivies et abandonnées se présente comme suit :

	Pour les périodes de 13 semaines closes les		Pour les périodes de 39 semaines closes les	
	30 octobre 2021	31 octobre 2020	30 octobre 2021	31 octobre 2020
Nombre moyen pondéré d'actions – de base et après dilution	48 867	48 867	48 867	48 867

Toutes les options sur actions étaient exclues du calcul du bénéfice (de la perte) de base et dilué(e) par action pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 30 octobre 2021 et le 31 octobre 2020, celles-ci étant réputées avoir un effet antidilutif.

La valeur de marché moyenne des actions de la société aux fins du calcul de l'effet dilutif des options sur actions est fondée sur les cours du marché pour la période au cours de laquelle les options étaient en circulation.

18. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

	30 octobre 2021	31 octobre 2020	30 janvier 2021
Opérations sans effet sur la trésorerie			
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles incluses dans les fournisseurs et autres créditeurs	2 025 \$	1 715 \$	1 874 \$

19. INSTRUMENTS FINANCIERS

Classement comptable et justes valeurs

La société a déterminé que la juste valeur de ses actifs et passifs financiers courants au 30 octobre 2021, au 31 octobre 2020 et au 30 janvier 2021 (autres que les passifs pouvant faire l'objet d'une transaction) se rapproche de leur valeur comptable respective aux dates de clôture en raison de l'échéance à court terme de ces instruments financiers. La juste valeur des passifs pouvant faire l'objet d'une transaction ne peut être établie à la date des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés. Se reporter à la note 22, « Plan d'arrangement en vertu de la LACC ».

Aucun transfert n'a eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours des périodes closes le 30 octobre 2021, le 31 octobre 2020 et le 30 janvier 2021.

Instruments financiers dérivés

La société avait conclu avec ses banques des contrats de change à terme visant le dollar américain. Ces contrats de change se prolongeaient normalement sur une période d'au plus 12 mois et étaient normalement désignés comme couvertures de flux de trésorerie pour atténuer le risque de change inhérent aux achats libellés en dollars américains. La société a déterminé qu'elle ne remplissait plus les conditions liées à ces achats en raison des efforts de la société pour réduire les achats de stocks futurs en réponse à l'incertitude entourant la COVID-19 et du plan de restructuration (notes 2 b) et 11). Au cours de la période de 39 semaines close le 31 octobre 2020, la réalisation d'achats futurs libellés en dollars américains de 130 000 \$, couverts par des contrats à terme en cours dont le profit latent cumulé s'établissait à 9 787 \$ (après impôt de 3 583 \$), n'était plus attendue. Par conséquent, la société a cessé de désigner ces contrats à terme comme instrument de couverture et elle a reclassé le profit latent cumulé au titre de ces contrats à terme dans le bénéfice net en tant que produit financier plutôt que dans les autres éléments du résultat global (note 16) pour la période de 39 semaines close le 31 octobre 2020.

Au cours de la période de 39 semaines close le 31 octobre 2020, la société a arrêté temporairement son programme de couverture en raison des incertitudes qui planent à l'égard des engagements pour des achats de stocks futurs du fait de la COVID-19 et du plan de restructuration (notes 2 b) et 11). Au cours de la période de 39 semaines close le 31 octobre 2020, des contrats à terme d'une valeur nominale de 15 000 \$ américains sont arrivés à échéance et la société a cédé tous les autres contrats à terme en cours d'une valeur nominale de 115 000 \$ américains, ce qui a donné lieu à un profit de change de 9 741 \$ comptabilisé directement dans le bénéfice net sous les produits financiers. Se reporter à la note 16.

Aucun contrat de change n'était en cours au 30 octobre 2021, au 31 octobre 2020 et au 30 janvier 2021.

20. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les politiques de gestion des risques de la société sont établies de manière à permettre l'identification et l'analyse des risques auxquels la société est exposée, la conception de structures appropriées visant à limiter et à contrôler les risques, ainsi que la surveillance des risques et le respect de ces limites. Les politiques et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement passés en revue afin que soient prises en compte l'évolution des conditions du marché et les activités de la société. Au cours de la période de 39 semaines close le 31 octobre 2020, l'exposition de la société aux risques n'a pas changé de façon

importante en regard de celle décrite dans les états financiers consolidés annuels audités de la société pour l'exercice clos le 1^{er} février 2020 à l'exception de ce qui suit :

Risque de liquidité

Au 30 octobre 2021, la société avait accès à un financement provisoire (le « prêt débiteur-exploitant ») obtenu auprès d'une institution financière canadienne qui consiste en une facilité de crédit renouvelable. La société a obtenu ce prêt de débiteur-exploitant après avoir obtenu l'ordonnance de la Cour lui permettant de se placer sous la protection de la LACC, comme il est décrit à la note 2 b). Le 14 mai 2021, la Société a modifié son prêt débiteur-exploitant afin de ramener la facilité de crédit renouvelable de 60 000 \$ à 30 000 \$ (y compris les facilités permettant d'obtenir des lettres de crédit d'un montant maximal de 5 000 \$ (ou l'équivalent en dollars américains). Cette modification a été approuvée par la Cour le 25 mai 2021. Au 30 octobre 2021, aucun montant n'avait été prélevé sur le prêt débiteur-exploitant et aucun montant de ces lignes de crédit d'exploitation remboursables à vue n'était affecté aux fins de lettres de crédit de soutien et de lettres de crédit documentaires.

Après le 30 octobre 2021, la société a conclu un engagement contraignant avec une institution financière canadienne afin d'obtenir une facilité renouvelable garantie par des actifs d'un montant maximal de 115 000 \$. Se reporter à la note 22.

21. DÉPRÉCIATION D'ACTIFS NON FINANCIERS

Le 30 octobre 2021, la société a soumis à des tests de dépréciation certaines UGT pour lesquelles elle avait des raisons de croire que la valeur comptable pouvait ne pas être recouvrable, faisant en sorte qu'aucune perte de valeur liée aux actifs au titre de droits d'utilisation et aux immobilisations corporelles n'a été comptabilisée (1 349 \$ et 7 690 \$ à l'égard d'actifs au titre de droits d'utilisation et 3 179 \$ et 5 081 \$ au titre d'immobilisations corporelles pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 31 octobre 2020, respectivement).

Les valeurs recouvrables des UGT soumises aux tests de dépréciation étaient fonction de leur valeur d'utilité estimée, laquelle était déterminée à l'aide d'un taux d'actualisation avant impôt de 20,0 % (20,0 % au 31 octobre 2020) suivant un modèle des flux de trésorerie établi par la société pour chaque magasin pris isolément. La période pour laquelle des projections des flux de trésorerie sont établies varie pour chaque UGT selon la durée d'utilité résiduelle du principal actif de l'UGT. Les ventes prévisionnelles établies pour les besoins des projections des flux de trésorerie prennent en compte l'incidence moyenne pondérée de différents scénarios fondés sur les résultats d'exploitation et les prévisions à l'interne préparées par la direction. Une augmentation ou une diminution de 1 % du taux d'actualisation ne modifie pas de façon significative les résultats des tests.

Au cours des périodes de 13 et de 39 semaines closes le 30 octobre 2021, des reprises de perte de valeur respectives de 121 \$ et de 628 \$ sur des actifs ont été comptabilisées par suite d'une amélioration de la rentabilité de certaines UGT (néant pour les périodes de 13 et de 39 semaines closes le 31 octobre 2020).

22. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Lettre d'engagement pour une facilité de crédit

Le 23 novembre 2021, la société a conclu une lettre d'engagement contraignante avec une institution financière canadienne afin d'obtenir une facilité renouvelable garantie par des actifs d'un montant maximal de 115 000 \$. Cette facilité engagée sera utilisée pour financer tout montant payable par la société aux termes du plan d'arrangement en vertu de la LACC, pour remplacer le prêt débiteur-exploitant et pour financer les activités courantes de la société.

Plan d'arrangement en vertu de la LACC

Le 26 novembre 2021, la société a obtenu l'autorisation de la Cour de déposer son plan d'arrangement (le « plan ») en vertu de la LACC et de convoquer une assemblée des créanciers qui se tiendra le 21 décembre 2021. Le plan prévoit que la société distribuera un montant total de 95 000 \$ à ses créanciers en règlement complet et définitif de toutes les réclamations visées par le plan.